

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'ADOPTION DE LA NORME CIP-012-2**

MOYENS CONSIDÉRÉS POUR L'ÉVALUATION FINALE DE L'IMPACT

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 4;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 4 et 5.

Préambule :

(i) « Pour la norme CIP-012-2, un ajustement mineur sera à prévoir au niveau de l'exercice documentaire, toutefois, la mise en œuvre de moyens pour mitiger la perte et le rétablissement des liens de communication de données en temps réel est une architecture déjà présente en Amérique du Nord et au Québec, notamment en utilisant des réseaux privés virtuels (RPV) et des pare-feux, c'est pourquoi un impact faible est motivé par le Coordonnateur. » [nous soulignons]

(ii) « La norme CIP-012-2 n'est pas prescriptive sur les moyens pour se doter d'une diversité et/ou d'une redondance afin d'assurer un accès fiable et en temps voulu à l'information. Les exigences de la norme sont formulées de façon à donner aux entités responsables la latitude voulue pour protéger les liaisons de communication et les données. Pour ces raisons, le Coordonnateur est d'avis que son évaluation de l'impact passe de faible à modéré pour l'implantation, le maintien et le suivi de la norme CIP-012-2, et ce, en considérant les moyens variés possibles. » [nous soulignons]

Demandes :

La Régie comprend de la référence (i) que des moyens sont déjà en place au Québec pour mitiger la perte et le rétablissement des liens de communication de données en temps réel. Elle comprend aussi de la référence (ii) que des « *moyens variés* » ont été considérés pour assurer un accès fiable et en temps voulu à l'information.

1.1 Veuillez préciser si des « *moyens variés* » supplémentaires à ce qui est actuellement en place au Québec seront ajoutés pour mitiger la perte et le rétablissement des liens de communication des données en temps réel et de surveillance en temps réel.

1.1.1. Le cas échéant, veuillez indiquer quels sont les moyens retenus et les avantages que ces moyens supplémentaires apporteront par rapport aux solutions actuellement en place pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données d'évaluation en *temps réel* et de surveillance en *temps réel* transmises entre différents *centres de contrôle*.

1.1.2. Dans le cas contraire, veuillez justifier le changement de niveau d'évaluation de l'impact, qui est passé de faible à modéré.

ENTÉRINEMENT DU GUIDE D'APPLICATION

- 2. Références :**
- (i) R-4152-2021 Phase 2, Décision [D-2023-049](#), p.14, par. 42 et 43;
 - (ii) R-4152-2021 Phase 2, Décision [D-2023-049](#), p.24 et 25, Annexe 1.

Préambule :

(i) Dans le cadre du dossier R-4152-2021 Phase 2, par sa décision D-2023-049, le Coordonnateur mentionne :

« La version finale du document Justification technique est disponible lors du dépôt de la norme de fiabilité à la FERC mais le document Guide d'application n'est pas disponible à ce moment, puisqu'il doit être entériné par l'ERO.

Le Coordonnateur constate, de ses expériences récentes, qu'il peut y avoir un certain délai dans cette étape. En effet, le document Guide d'application est entériné après le dépôt par la NERC de la demande en ce sens, ce qui peut prendre quelques semaines, voire même plus. Le Guide d'application officiellement entériné n'est donc pas émis au même moment que la finalisation de la norme par la NERC. Par ailleurs, il arrive même parfois que la version projet du Guide d'application ne soit jamais entérinée et que la norme ne soit jamais accompagnée d'un tel document. Ces deux situations ne sont par ailleurs pas un enjeu pour le dépôt et l'adoption des normes de fiabilité au Québec, puisqu'il s'agit d'un document non normatif. » [nous soulignons]

(ii) La NERC, en suivi de la demande de la Régie à la décision D-2022-150 rendue dans le dossier R-4204-2022, répond :

« [...] Le fait qu'un exemple soit entériné par l'ERO signifie par ailleurs que le personnel de l'ERO jugera favorablement l'application de ces exemples lors de ses activités de surveillance de la conformité. Les entités visées pourront donc s'appuyer sur un tel exemple et être raisonnablement assurées que les exigences de conformité seront respectées, sans toutefois perdre de vue que la détermination de la conformité dépend aussi de la réalité, des circonstances et des configurations de réseau.

[...]

La NERC a créé certains outils pour encadrer l'élaboration des Guides d'application, notamment le document-cadre sur l'élaboration et l'évaluation des Guides d'application (Implementation

Guide Development and Review Aid). Cet outil indique les pratiques essentielles à surveiller pendant l'élaboration d'un Guide d'application, notamment celles qui entraîneront un refus d'entérinement automatique ou un risque accru de refus d'entérinement. Dans la plupart des cas, un refus d'entérinement est largement attribuable au fait que les rédacteurs d'un Guide d'application n'ont pas utilisé cet outil. Une autre raison majeure qui explique certains refus récents est le fait que l'équipe de rédaction a intégré dans le Guide d'application d'anciens textes concernant les principes directeurs et les fondements techniques (*Guidelines and Technical Basis*) ou les justifications techniques (*Technical Rationale*) alors que leur contenu ne répond ni à la définition ni à la finalité du Guide d'application. [...] »

Demande :

La Régie comprend que le document *Guide d'application*, au même titre que le document *Justification technique*, est non normatif, qu'il est déposé à titre informatif au dossier et qu'un guide d'application qui n'est pas entériné par l'ERO n'a pas d'impact sur l'adoption de la ou des normes qu'il vise. La Régie constate également de la référence (ii) que ce document est utile pour les entités visées, en donnant l'assurance que les exigences de conformité seront raisonnablement respectées si elles s'appuient sur les exemples fournis dans le *Guide d'application*.

2.1 Veuillez fournir l'état d'avancement et l'échéancier de la NERC quant à l'entérinement du *Guide d'application* de la norme de fiabilité CIP-012-2.